MINISTRY OF COMMUNITY SAFETY AND CORRECTIONAL SERVICES

2004-2005
Accessibility Plan

Ontario

105-01623/

Table of Contents

Introduction 3

Message from Minister of Community Safety and Correctional Services 4

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments 5

Commitments and Strategies for 2004-2005 14

For more information 20

Introduction

In December 2001, the Ontarians with Disabilities Act, 2001 (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make policies, practices, programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

This document is the second annual accessibility plan developed by the Ministry of Community Safety and Correctional Services. It highlights achievements of the 2003-04 plan and outlines commitments for 2004-05 so that no new barriers are created and existing ones are removed over time.

Ministries across government are increasing awareness of accessibility and integrating accessibility into daily business practices in a number of areas, including staff training, public information, facilities, and program and service delivery processes.

This ministry intends to build on its achievements by implementing initiatives that support the government's efforts and commitment to continue to make Ontario an inclusive and accessible province, where people of all abilities have a chance to fully participate and achieve their potential.

Message from Minister of Community Safety and Correctional Services

Hon. Monte Kwinter

The Government of Ontario is committed to creating a province that offers full accessibility to all its citizens. There are many kinds of barriers that hinder accessibility and prevent people from fully participating in our society. The Ontarians with Disabilities Act, 2001, is helping to reduce those barriers.

As the Minister responsible for the safety of all Ontarians, I appreciate how critical it is to provide accessibility and support to all of our citizens. An estimated 1.5 million Ontarians have some form of physical, sensory, cognitive, developmental or mental disability. As our population ages, it will become even more important to ensure government programs and services are available to everyone.

In addition to the commitments outlined in our 2003-04 Accessibility Plan, the ministry recently achieved a significant milestone in addressing attitudinal barriers linked to hidden disabilities. I am pleased to announce that the ministry has developed a new resource manual to assist police in responding to incidents involving persons with mental health disabilities. The manual, which was released in May 2004, was developed in consultation with a wide spectrum of stakeholders, including, police, mental health professionals and persons with mental health disabilities.

Focusing on accessibility is not a one-time effort. Understanding accessibility is not static. Our development of barrier-free law enforcement systems and environments will evolve as we continue to work with, and learn from, the people who are affected most in our communities. In the year ahead, we will continue to fulfill our legal and moral obligations under the Ontarians with Disabilities Act, 2001, and we will embrace the spirit of the law to make a safer and more accessible Ontario for all of our employees, residents and visitors. The government will introduce, this fall, measures to make the Ontarians with Disabilities Act, 2001 strong and effective.

The Honourable Monte Kwinter
Minister of Community Safety and Correctional Services

Report on Achievements of 2003-2004 Planning Commitments

In addition to moving forward on all of the commitments set out in the 2003-2004 Accessibility Plan, the ministry is pleased to report that there have been some additional and significant achievements in the delivery of service in two of its largest program areas.

First, Policing Services has developed a new resource manual to assist police in responding to incidents involving persons with mental health disabilities.

Secondly, Correctional Services has established a Working Group for Adult Offenders/Inmates with Special Needs whose mandate is to make recommendations to senior management regarding the identification, management and provision of services to adult offenders/inmates with special needs.

Commitment:

Apply any new Ontario Realty Corporation (ORC) Barrier-free Guidelines to future projects and make appropriate revisions to the architectural design standards.

Status:

In progress pending the release of the new ORC Barrier-free Guidelines.

Action and Timeframe:

Until these guidelines are made available, the ministry will continued to follow the barrier-free guidelines of the Ontario Building Code and other internal architectural guidelines for all new capital construction projects. Once the new ORC Barrier-free Guidelines are released, they will be clearly communicated to the appropriate ministry staff.

Rationale:

ORC Barrier-free Guidelines are scheduled to be released in the near future.

Commitment:

Request that the ORC consistently ensure that a dedicated accessibility consultant is involved in every capital construction project.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry works closely with the ORC to ensure that accessibility issues are considered for all capital construction projects.

Rationale:

As the mandatory common service provider, the ORC plays a key role in all ministry capital construction projects.

Commitment:

Start developing criteria to be used in assessing operating proposals put forward in the 2004-2005 business planning and capital planning submissions.

Status:

Ongoing

Action and Timeframe:

New construction/planning complied with the Ontario Building Code and addressed the existing ORC Barrier-free Guidelines.

Rationale:

Accessibility concerns are acknowledged and resolved during the planning stages of proposals.

Commitment:

Provide all ministry staff with responsibility for procurement of goods and services with the "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act" (Once it is available from Management Board Secretariat).

Status:

In progress.

Action and Timeframe:

Ongoing.

Rationale:

As a general practice, ministry staff consider accessibility issues when obtaining goods and services for the ministry. With the Government's recent release of formal procurement guidelines, ministry processes will be formalized in 2004-05 and communicated to staff to ensure compliance and consistency.

Commitment:

Provide guidance to all ministry policy and program development staff on how to include accessibility in proposals.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

Repair and rehabilitation projects include accessibility concerns in the planning process.

Accessibility continues to be a component of the ministry's annual capital plan and is considered a significant part of best practices.

Rationale:

Staff awareness is key in ensuring accessibility issues are addressed.

Commitment:

Work towards having all existing and new managers complete the ODA Online Training Module.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

As of October 2003, 589 ministry managers had completed the training.

All new and existing managers attending information or training sessions on employment accommodation are reminded of the importance of completing the ODA Online Training. Since September 2003, this represents approximately 200 additional front line managers.

Rationale:

Since the focus of the online training module is improving accessibility for employees and job applicants, employment accommodation information and training sessions have proven to be a good venue to promote the training module.

Commitment:

The ministry will review the Police Services Act and regulations as well as the Ministry of Correctional Services Act and regulations to identify any inappropriate use of language with respect to people with disabilities.

Status:

Completed

Commitment:

Ministry Human Resources staff will be reviewing processes for employment competitions to identify areas for improvement in quality of service and accommodation for people with disabilities.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

Human Resources best practices continue to be utilized during the competitive process. The ministry is also examining several position-specific and assignment-specific testing requirements that are part of the competitive process to ensure that the requirements do not create any unnecessary barriers.

Rationale:

Changes to work processes and technological advances constantly affect the demands of work duties, which in turn impacts on the criteria used in competitions.

Commitment:

Ministry leasing administration will be updated to ensure accessibility concerns are incorporated.

Status:

Complete.

Commitment:

The ministry will conduct an internal review of Human Resources performance management practices with a view to including a learning component of accessibility issues by staff in performance agreements.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry will include a learning component of accessibility in all future performance development plan templates that are developed.

Rationale:

Incorporation into performance development plan templates will help to reach more staff and promotes consistency in accessibility learning.

Commitment:

The ministry will examine all ministry services where public telephone access is necessary to identify where TTY numbers may be required.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

The ministry has put in place a centralized TTY number for non-emergency contact with the ministry (emergency contact TTY numbers are already in place). If the need for a program specific TTY number arises, it will be looked at on a case-by-case basis.

Rationale:

The centralized TTY number can be accessed, toll-free, by all Ontarians. It does not require callers to have a detailed knowledge of which service is provided by which program area.

Commitment:

Ministry staff will be provided with guidelines on responding to requests for publications in alternate formats.

Status:

A memorandum to all staff is currently in approvals process.

Action and Timeframe:

Guidelines on how to respond to requests for publications in alternate formats will be provided to all staff, including front line staff once approved.

Rationale:

Front line staff are often those most likely to become aware of a need to make a publication available in an alternate and more appropriate format.

Commitment:

All new construction/planning will be reviewed to ensure compliance with the Ontario Building Code and the ORC Barrier-free Guidelines.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

The Ministry has ensured the Ontario Building Code and the existing ORC Barrier-free Guidelines were adhered to for all new capital construction projects. Revised ORC Barrier-free Guidelines will be clearly communicated within the ministry, when provided.

Rationale:

The Ontario Building Code and the ORC Barrier-free Guidelines reflect accessibility needs; compliance would ensure that accessibility issues are addressed.

Commitment:

The ministry will issue a directive requesting that the Accessibility Planning Working Group be made aware of all public and employee concerns regarding accessibility issues.

Status:

A memorandum to all staff is currently in approvals.

Action and Timeframe:

All staff, including front line staff, will be directed to bring any accessibility concerns to the attention of the Accessibility Planning Working Group on an ongoing basis.

Rationale:

Front line staff are the most likely to become aware of accessibility concerns affecting employees and members of the public. A process to bring those concerns to the attention of the Working Group assists in prioritizing future actions and commitments.

Commitment:

The ministry will issue a directive requiring all public meetings to be fully accessible. This includes logistics, physical space and communications. When requested, aids such as sign language interpreters and real-time captioning will be available. A key contact person will be identified to support this directive.

Status:

A memorandum to all staff is currently in the approvals process.

Action and Timeframe:

Direction on how to ensure that public meetings are accessible will be being provided to all staff, including front line staff, once approved.

Rationale:

Front line staff are those most likely to become aware of general accessibility concerns regarding meeting venues and are in the best position to respond to requests for specific accessibility aids.

Commitment:

All new material posted to the ministry's Internet site is tested for usability by people with disabilities, reflecting the broad definition of 'disability' under the ODA.

Status:

Ongoing.

Action and Timeframe:

All current posted materials are accessible and all new materials are tested prior to posting.

Rationale:

This is addressed on an ongoing basis as technology and web design are constantly evolving.

Commitment:

Learning opportunities for webmasters regarding adaptive technologies and accessible website design will be identified.

Status:

In progress.

Action and Timeframe:

Webmasters are being consulted on the specific training needs.

Rationale:

Webmasters have the technical knowledge and expertise to best identify what learning opportunities would be most beneficial.

Commitments and Strategies for 2004-2005

Legislative Requirements

Commitment:

The ministry is committed to working with disabled employees through the promotion of return-to-work and employment accommodation practices that focus on making the most of the capabilities of all employees by providing meaningful work wherever possible.

Action:

The ministry will continue to promote best practices in employment accommodation by providing training and information sessions for managers, supervisors and human resources professionals responsible for developing employment accommodation plans.

Timeframe:

Formal training will be provided to front-line Ontario Provincial Police and Correctional Services Managers as part of scheduled supervisor training throughout the 2004-2005 fiscal year. Additional employment accommodation training will be provided to Correctional Services managers as part of annual attendance management training.

Commitment:

Ministry staff continue to consider accessibility as part of the procurement process. Formal processes will be communicated to staff responsible for the procurement of goods and services to ensure compliance and consistency.

Action:

Ministry processes will be formalized and communicated to staff.

Timeframe:

Within the 2004-05 fiscal year.

Acts and Regulations

Commitment:

Ensure that pending changes to the Fire Code Regulation under the Fire Protection and Prevention Act are consistent with the ministry's commitment to accessibility.

Action:

Pending changes are currently under review. The review will include accessibility as a consideration.

Timeframe:

Changes are reviewed on an ongoing basis as they are developed. This includes posting for public review, a review by a committee of stakeholders, and a review by a member of the Accessibility Planning Working Group.

Policies

Commitment:

The ministry is committed to eliminating unnecessary barriers to ensure that Ontarians have access to all employment positions in the ministry where they are able to carry out the essential duties of the job.

Action:

The ministry is reviewing testing requirements for the hiring of Correctional Officers as well as testing requirements used to select the members of some specialized Ontario Provincial Police duty assignments.

Timeframe:

The initial reviews will be completed within the 2004-2005 fiscal year.

Commitment:

The ministry will ensure continued compliance with existing and new government guidelines for accessibility, by incorporating these requirements into all facilities standards as they are revised or developed.

Action:

The ministry will continue to monitor the progress of the development of the new guidelines through ongoing communication with the ORC, and will adapt its standards to the new guidelines.

New construction/planning on capital projects will continue to comply with the existing Ontario Building Code and address current barrier-free requirements.

Timeframe:

2004-05 project planning and project implementation.

Commitment:

Continued application of the Lease Activity Request template to incorporate accessibility issues.

Action:

Accessibility requirements will be reviewed for all new leases through mandatory building requirements and ORC lease schedules requiring barrier free access. Accessibility requirements will also be included in lease renewals and where possible, negotiated into the renewal agreements.

Timeframe:

Ongoing activity.

Commitment:

Request that the ORC consistently ensure accessibility issues are considered for every capital construction project.

Action:

The ministry will continue to work in close partnership with the ORC to ensure accessibility issues are considered in capital construction projects.

Timeframe:

Ongoing activity.

Commitment:

Continue to consider accessibility concerns in assessing proposals put forward in the 2005-2006 Results-Based Plan and Infrastructure Plan submissions.

Action:

Planning will comply with the *Ontario Building Code* and address the existing ORC Barrier-free Guidelines.

Timeframe:

2005-06 project planning cycle.

Commitment:

Provide guidance to all ministry policy and program development staff on how to include accessibility requirements in infrastructure proposals.

Action:

Guidance will be provided to ensure accessibility continues to be considered as part of the annual and in-year capital planning and operating planning processes.

Timeframe:

2005-06 project planning cycle.

Programs and Services

Commitment:

The ministry is committed to meeting the requirements of those offenders/inmates with special needs who are supervised by Correctional Services.

Action:

Correctional Services has established a Working Group for Adult Offenders/Inmates with Special Needs whose mandate is to make recommendations to senior management regarding the identification, management and provision of appropriate services. A key objective of the working group is the development of a consistent operational definition of 'special needs'.

Timeframe:

An operational definition of 'special needs' has recently been finalized and distributed to Correctional Services staff. Additional recommendations are being developed.

Practices

Commitment:

The ministry will continue to identify and prioritize accessibility concerns.

Action:

All ministry employees are invited to forward accessibility concerns to the Accessibility Planning Working Group on an ongoing basis.

Timeframe:

Ongoing activity.

Commitment:

The ministry will continue to consult with appropriate stakeholders on accessibility issues.

Action:

The Accessibility Planning Working Group has identified a list of stakeholders who may be consulted on accessibility issues and will continue to update and add to this list as needed. Managers are able to consult with the working group to identify appropriate stakeholders for consultation.

Timeframe:

Ongoing activity.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome.

Please phone:

General inquiry number:	Toronto local – 416-217-9911 or 416-326-5000
	Toll free – 1-866-517-0571
TTY number:	Toronto local – 416-326-5511
	Toll free – 1-866-517-0572
E-mail:	jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca

Ministry website address: http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship and Immigration's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

To order a free copy of this plan in an alternate format, please contact:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers, except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free: 1-800-268-8758
TTY Service: 1-800-268-7095

Queen's Printer for Ontario

ISSN 1710-0550

Ce document est disponible en français.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS

Plan d'accessibilité
2004-2005

Ontario

Table des matières

Introduction	3
Message du ministre	4
Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004	5
Engagements et stratégies pour 2004-2005	14
Renseignements	20

Introduction

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour détecter, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Le présent document est le deuxième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2003-2004, et décrit les engagements pris pour 2004-2005 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Tous les ministères s'emploient à accroître la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité et intègrent cette question aux pratiques opérationnelles quotidiennes dans plusieurs secteurs, y compris la formation du personnel, l'information du public, les installations et les processus de prestation des programmes et des services.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre

L'hon. Monte Kwinter

Le gouvernement de l'Ontario est déterminé à créer une province qui offre une accessibilité entière à tous ses résidents. De nombreux obstacles entravent l'accessibilité et empêchent les citoyens de participer pleinement aux activités de la société. La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* contribue à réduire ces obstacles.

En ma qualité de ministre responsable de la sécurité de l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes, je sais combien il est important d'assurer l'accessibilité et le soutien à tous les citoyens. L'Ontario compte environ 1,5 million de personnes qui ont une certaine forme d'incapacité physique, sensorielle, cognitive ou de croissance, ou d'incapacité mentale. À mesure que la population vieillit, il sera encore plus important de s'assurer que les programmes et services gouvernementaux répondent aux besoins de tous les citoyens.

Au-delà des engagements énoncés dans notre plan d'accessibilité 2003-2004, le Ministère a récemment franchi une étape importante dans le domaine des obstacles psychologiques liés aux handicaps invisibles. Je suis heureux de pouvoir annoncer que le Ministère a élaboré un nouveau manuel en vue d'aider la police à réagir aux incidents impliquant des personnes qui ont des troubles de santé mentale. Ce manuel, qui a été diffusé en mai 2004, a été préparé en collaboration avec un large éventail d'intervenants, y compris la police, des professionnels de la santé mentale et des personnes ayant des troubles de santé mentale.

L'attention particulière portée à l'accessibilité n'est pas un effort ponctuel. La compréhension de l'accessibilité n'est pas statique. La mise en place de systèmes d'application de la loi et d'environnements faciles d'accès évoluera à mesure que nous continuons à collaborer avec les personnes qui sont les plus touchées dans nos collectivités et à les écouter. Au cours de l'année, nous continuerons à assumer les obligations juridiques et morales prévues par la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, et nous embrasserons l'esprit de la loi pour faire de l'Ontario une province plus sûre et plus accessible pour notre personnel, pour les résidents et pour les visiteurs de la province. Dès cet automne, le gouvernement introduira des mesures qui renforceront l'ampleur et l'efficacité de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels,

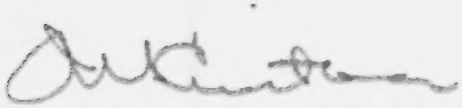

L'honorable Monte Kwinter

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2003-2004

Outre les efforts accomplis en vue de respecter tous les engagements énoncés dans le plan d'accessibilité 2003-2004, le Ministère est heureux de pouvoir indiquer qu'un certain nombre de progrès supplémentaires et importants ont été réalisés en matière de prestation de services dans deux de ses principaux secteurs d'activité.

Premièrement, les Services policiers ont élaboré un nouveau manuel pour aider la police à réagir aux incidents impliquant des personnes qui ont des troubles de santé mentale.

Deuxièmement, les Services correctionnels ont créé un Groupe de travail pour les contrevenants et les détenus adultes ayant des besoins particuliers. Le groupe a pour mandat de soumettre à la haute direction des recommandations en vue d'identifier, de gérer et de fournir des services destinés aux contrevenants et aux détenus adultes ayant des besoins particuliers.

Engagement :

Appliquer les nouvelles lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario (SIO) sur l'aménagement sans obstacle aux futurs projets et faire les modifications requises aux normes de conception architecturale.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation, dans l'attente de la diffusion des nouvelles lignes directrices de la SIO sur l'aménagement sans obstacle.

Mesure et calendrier :

Jusqu'à la diffusion des nouvelles lignes directrices, le Ministère continuera à suivre les lignes directrices du Code du bâtiment de l'Ontario et les autres lignes directrices internes sur l'aménagement sans obstacle pour tout nouveau projet d'immobilisations. Dès que les nouvelles lignes directrices de la SIO seront publiées, elles seront transmises au personnel concerné.

Motif :

La publication des lignes directrices de la Société immobilière de l'Ontario est prévue prochainement.

Engagement :

Demander que la Société immobilière de l'Ontario veille à faire participer un consultant en matière d'accessibilité à chaque projet d'immobilisations.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le Ministère collabore étroitement avec la SIO pour veiller à ce que la question de l'accessibilité soit prise en compte dans tous les projets d'immobilisations.

Motif :

La Société immobilière de l'Ontario, au titre de prestataire de services désigné, joue un rôle capital dans tous les projets d'immobilisations du Ministère.

Engagement :

Commencer à établir les critères à utiliser pour évaluer les propositions opérationnelles présentées dans les plans d'activités et d'immobilisations de 2004-2005.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Les nouveaux projets et constructions ont respecté le Code du bâtiment de l'Ontario et les lignes directrices actuelles de la SIO.

Motif :

La question de l'accessibilité est identifiée et prise en compte durant la phase de planification des propositions.

Engagement :

Fournir au personnel du Ministère responsable de l'achat des biens et services les lignes directrices concernant la mise en oeuvre des dispositions sur l'approvisionnement de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* (lorsque ces lignes directrices seront disponibles au Secrétariat du Conseil de gestion).

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Engagement permanent.

Motif :

De manière générale, le personnel tient compte des questions d'accessibilité lors de l'achat de biens et de services pour le compte du Ministère. Suite à la récente publication par le gouvernement de lignes directrices officielles sur l'approvisionnement, les processus ministériels seront formalisés en 2004-2005 et communiqués au personnel pour assurer le respect des recommandations et la cohérence des processus.

Engagement :

Fournir une orientation au personnel chargé d'élaborer les programmes et les politiques au sein du Ministère quant à la manière d'inclure l'accessibilité dans les propositions.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Les projets de réparation et de réhabilitation comprennent un examen des questions relatives à l'accessibilité durant la phase de planification.

L'accessibilité demeure un élément du plan d'immobilisations annuel du Ministère et représente une partie importante des meilleures pratiques.

Motif :

La sensibilisation du personnel est un élément clé pour assurer le succès des efforts accomplis pour améliorer l'accessibilité.

Engagement :

Amener tous les chefs actuels et futurs à compléter le module de formation en ligne sur la LPHO.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

À la fin du mois d'octobre 2003, 589 chefs avaient suivi la formation.

Tous les chefs de service actuels et futurs qui suivent les séances d'information ou de formation sur l'adaptation des emplois se voient rappeler l'importance de suivre la formation en ligne sur la LPHO. Depuis le mois de septembre 2003, ceci représente environ 200 chefs de première ligne supplémentaires.

Motif :

Le module de formation en ligne étant principalement axé sur l'amélioration de l'accessibilité pour le personnel et pour les postulants à un emploi, les séances d'information et de formation sur l'adaptation des emplois se sont avéré être un bon moyen de promouvoir le module.

Engagement :

Le Ministère procédera à une révision de la *Loi sur les services policiers* et des règlements connexes ainsi que de la *Loi sur le ministère des Services correctionnels* et des règlements connexes en vue de repérer toute utilisation de langage contre-indiqué à l'égard des personnes handicapées.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Engagement :

Le personnel des ressources humaines du Ministère commencera un examen des processus relatifs aux concours de recrutement pour déterminer les domaines dans lesquels la qualité des services et des installations pour les personnes handicapées peut être améliorée.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Les concours continuent d'être organisés conformément aux meilleures pratiques du domaine des ressources humaines. Le Ministère examine aussi certaines exigences spécifiques de positions ou de tâches pendant les concours pour s'assurer qu'elles ne créent pas d'obstacles inutiles.

Motif :

Les changements apportés aux méthodes de travail et les avancées technologiques modifient en permanence les contraintes liées aux emplois, ce qui, à son tour, modifie les critères utilisés dans les concours.

Engagement :

L'administration des services de location du Ministère sera mise à jour pour veiller à l'intégration des questions relatives à l'accessibilité.

État d'avancement :

Engagement réalisé.

Engagement :

Le Ministère procédera à un examen interne des pratiques de gestion des ressources humaines dans le but d'inclure un élément d'apprentissage des questions d'accessibilité par le personnel dans les accords de rendement.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Le Ministère intégrera un élément d'apprentissage des questions d'accessibilité dans tous les futurs modèles d'accords de rendement.

Motif :

L'intégration de cet élément dans les modèles d'accords de rendement permettra de toucher une plus grande partie du personnel et favorisera un apprentissage cohérent à l'égard des questions d'accessibilité.

Engagement :

Le Ministère examinera tous les services ministériels dans lesquels l'accès à des téléphones publics est nécessaire pour repérer les cas où des numéros ATS pourraient être requis.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Le Ministère a mis en place un numéro central ATS pour les communications non urgentes avec le Ministère (des numéros ATS pour les urgences existent déjà). Si un numéro ATS lié à un programme spécifique s'avère nécessaire, la question sera étudiée au cas par cas.

Motif :

Le numéro central ATS est accessible, sans frais, par toute la population de l'Ontario. Les personnes qui appellent n'ont pas besoin de savoir précisément quel est le programme qui propose le service recherché.

Engagement :

Le personnel du Ministère recevra des lignes directrices sur la suite à donner aux demandes de publications sur formats de substitution.

État d'avancement :

Une note de service adressée à l'ensemble du personnel est en cours d'approbation.

Mesure et calendrier :

Des lignes directrices sur la suite à donner aux demandes de publications sur formats de substitution seront distribuées à l'ensemble du personnel, y compris le personnel de première ligne, dès qu'elles auront été approuvées.

Motif :

C'est le personnel de première ligne qui, le plus souvent, prend conscience du besoin de diffuser une publication sur un format de substitution mieux approprié.

Engagement :

Tous les nouveaux plans et constructions seront révisés pour en assurer la conformité avec le *Code du bâtiment de l'Ontario* et les directives de la Société immobilière de l'Ontario sur l'aménagement sans obstacle.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Le Ministère a veillé à ce que le Code du bâtiment de l'Ontario et les lignes directrices actuelles de la SIO sur l'aménagement sans obstacle soient respectés dans tous les nouveaux projets d'immobilisations. Dès que les nouvelles lignes directrices de la SIO seront publiées, elles seront clairement diffusées au sein du Ministère.

Motif :

Le Code du bâtiment de l'Ontario et les lignes directrices actuelles de la SIO sur l'aménagement sans obstacle traduisent les besoins en matière d'accessibilité. Le respect de ces directives doit assurer une réponse adéquate à ces besoins.

Engagement :

Le Ministère émettra une directive demandant que le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité soit tenu informé de toutes les préoccupations du public et des employés relativement à l'accessibilité.

État d'avancement :

Une note de service adressée à l'ensemble du personnel est en cours d'approbation.

Mesure et calendrier :

Tout le personnel, y compris le personnel de première ligne, sera invité à faire part de ses préoccupations relatives à l'accessibilité, de manière continue, au Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité.

Motif :

Le personnel de première ligne est généralement le premier à constater les besoins du personnel ou des membres du public en matière d'accessibilité. Le fait d'attirer l'attention du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité sur ces besoins contribuera à déterminer les mesures et les engagements prioritaires.

Engagement :

Le Ministère émettra une directive exigeant que toutes les réunions publiques soient entièrement accessibles, qu'il s'agisse de logistique, d'espace physique ou de communications. Des services comme l'interprétation gestuelle et un sous-titrage en temps réel seront offerts sur demande. Une personne-ressource clé sera désignée pour soutenir cette directive.

État d'avancement :

Une note de service adressée à l'ensemble du personnel est en cours d'approbation.

Mesure et calendrier :

Des directives sur la façon d'organiser des réunions publiques pleinement accessibles seront fournies à l'ensemble du personnel, dès qu'elles auront été approuvées.

Motif :

C'est le personnel de première ligne qui, le plus souvent, prend conscience des questions d'accessibilité aux réunions et qui peut le mieux répondre à des demandes d'aide spécifique.

Engagement :

Tous les nouveaux documents affichés sur le site Web du Ministère sont examinés pour vérifier leur facilité d'utilisation par les personnes handicapées et tenir compte ainsi de la large définition du terme « handicap » dans la LPHO.

État d'avancement :

Engagement permanent.

Mesure et calendrier :

Tout le matériel actuellement affiché sur le site est accessible, et l'accessibilité de tout nouveau matériel est vérifiée avant son affichage sur le site.

Motif :

Cette mesure est revue de manière continue en raison de l'évolution constante de la technologie et de la conception du site Web.

Engagement :

Les occasions d'apprentissage pour les Webmestres sur les techniques d'adaptation et la conception de sites Web accessibles seront identifiées.

État d'avancement :

Engagement en cours de réalisation.

Mesure et calendrier :

Une consultation des Webmestres en vue de déterminer les besoins spécifiques de formation est en cours.

Motif :

Les Webmestres possèdent les connaissances et les compétences techniques qui permettent le mieux d'identifier les occasions d'apprentissage les plus bénéfiques.

Engagements et stratégies pour 2004-2005

Exigences de la *Loi*

Engagement :

Le Ministère s'engage à travailler avec les personnes handicapées en favorisant les pratiques de reprise du travail et d'adaptation des emplois qui s'efforcent d'utiliser au mieux les capacités de tous les employés en leur fournissant le travail le plus intéressant possible.

Mesure à prendre :

Le Ministère continuera à favoriser les meilleures pratiques en matière d'adaptation des emplois en fournissant des séances de formation et d'information aux chefs, aux superviseurs et aux responsables des ressources humaines chargés d'élaborer les plans d'adaptation des emplois.

Calendrier :

Une formation officielle destinée aux chefs de première ligne de la Police provinciale de l'Ontario et des Services correctionnels sera intégrée à la formation des superviseurs prévue au cours de l'année fiscale 2004-2005. Une formation complémentaire portant sur l'adaptation des emplois sera fournie aux chefs des Services correctionnels; elle sera intégrée à la formation annuelle des chefs sur la gestion de l'absentéisme.

Engagement :

Le personnel du Ministère continuera à prendre en compte la question de l'accessibilité dans le processus d'approvisionnement. Les procédures officielles seront transmises au personnel responsable de l'achat des biens et des services pour assurer le respect des recommandations et la cohérence des processus.

Mesure à prendre :

Les procédures ministérielles seront finalisées et diffusées au personnel.

Calendrier :

Au cours de l'année fiscale 2004-2005.

Lois et règlements

Engagement :

Veiller à ce que les prochaines modifications du Code de prévention des incendies de l'Ontario qui relève de la *Loi sur la prévention et la protection contre l'incendie* soient compatibles avec les engagements du Ministère en matière d'accessibilité.

Mesure à prendre :

Les modifications attendues sont actuellement à l'étude. L'examen tiendra compte de la question de l'accessibilité.

Calendrier :

Les modifications sont revues de manière continue, à mesure de leur élaboration. Elles sont notamment affichées pour permettre au public de les consulter; elles sont aussi revues par un comité d'intervenants et par un membre du Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité.

Politiques

Engagement :

Le Ministère s'engage à éliminer les obstacles inutiles pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes aient accès à tous les emplois du Ministère dont ils sont capables de remplir les tâches essentielles.

Mesure à prendre :

Le Ministère examine les exigences des tests de recrutement des agents des Services correctionnels ainsi que les exigences des tests qui servent à sélectionner les personnes affectées à certaines missions spécialisées de la Police provinciale de l'Ontario.

Calendrier :

Les premiers examens seront terminés d'ici à la fin de l'année fiscale 2004-2005.

Engagement :

Le Ministère veillera en permanence à respecter les lignes directrices actuelles et futures du gouvernement en matière d'accessibilité, et intégrera ces directives, à mesure de leur élaboration ou de leur modification, à toutes les normes relatives à ses installations.

Mesure à prendre :

Le Ministère continuera à suivre l'élaboration des nouvelles lignes directrices en communiquant de manière continue avec la Société immobilière de l'Ontario, et adaptera ses normes aux nouvelles lignes directrices.

Tous les nouveaux plans et constructions des projets d'immobilisations continueront à être conformes au Code du bâtiment de l'Ontario et aux lignes directrices actuelles sur l'aménagement sans obstacle.

Calendrier :

Planification et mise en œuvre des projets de 2004-2005.

Engagement :

Le Ministère continuera d'intégrer la question de l'accessibilité au modèle de demande de modification de bail.

Mesure à prendre :

Tous les nouveaux baux seront évalués en fonction de leur accessibilité selon les exigences en matière de construction et les échéances fixées par la SIO pour la réalisation d'un aménagement sans obstacle. Les besoins d'accessibilité seront également intégrés à tout renouvellement de bail et, dans la mesure du possible, négociés dans les accords de renouvellement.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Demander que la SIO veille à ce que la question de l'accessibilité soit prise en compte dans chaque projet d'immobilisations.

Mesure à prendre :

Le Ministère continuera à travailler en étroite collaboration avec la SIO pour veiller à ce que la question de l'accessibilité soit prise en compte dans chaque projet d'immobilisations.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le Ministère continuera à étudier les questions relatives à l'accessibilité lors de l'évaluation des propositions énoncées dans le plan axé sur les résultats et le plan d'infrastructure qui seront soumis en 2005-2006.

Mesure à prendre :

La planification respectera les exigences du Code du bâtiment de l'Ontario et les lignes directrices actuelles de la SIO.

Calendrier :

Cycle de planification de projet 2005-2006.

Engagement :

Le Ministère fournira une orientation au personnel chargé d'élaborer les programmes et les politiques au sein du Ministère quant à la manière d'inclure la question de l'accessibilité dans les propositions.

Mesure à prendre :

Des conseils seront fournis au personnel pour que la question de l'accessibilité continue à être prise en compte dans les processus de planification annuelle des immobilisations et d'activités, ainsi qu'en cours d'exercice.

Calendrier :

Cycle de planification de projet 2005-2006.

Programmes et services

Engagement :

Le Ministère s'engage à répondre aux demandes spécifiques des contrevenants et des détenus ayant des besoins particuliers qui sont supervisés par les Services correctionnels.

Mesure à prendre :

Les Services correctionnels ont créé un Groupe de travail pour les contrevenants et les détenus adultes ayant des besoins particuliers, qui a pour mandat de soumettre à la haute direction des recommandations en vue d'identifier, de gérer et de fournir des services adaptés. L'un des objectifs clés du Groupe est d'élaborer une définition précise et fonctionnelle du terme « besoins particuliers ».

Calendrier :

Une définition fonctionnelle du terme « besoins particuliers » a récemment été finalisée et diffusée au personnel des Services correctionnels. D'autres recommandations sont en cours d'élaboration.

Pratiques

Engagement :

Le Ministère continuera à repérer et à classer par priorité les préoccupations relatives à l'accessibilité.

Mesure à prendre :

Tout le personnel du Ministère est invité à faire part de ses préoccupations relatives à l'accessibilité, de manière continue, au Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité.

Calendrier :

Engagement permanent.

Engagement :

Le Ministère poursuivra ses consultations en matière d'accessibilité avec les intervenants compétents.

Mesure à prendre :

Le Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité a identifié une liste d'intervenants qu'il pourrait être utile de consulter en matière d'accessibilité. Le Groupe continuera à mettre cette liste à jour et à la compléter suivant les besoins. Les chefs peuvent s'informer auprès du Groupe de travail pour connaître les intervenants à consulter.

Calendrier :

Engagement permanent.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux :	à Toronto – 416 217-9911 ou 416 326-5000
	sans frais – 1 866 517-0571
Numéros ATS :	à Toronto – 416 326-5511
	sans frais – 1 866 517-0572
Courriel :	jus.g.sgcs.webmaster@jus.gov.on.ca
Site Web du ministère :	http://www.mpss.jus.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'amélioration de l'accessibilité, et offre des ressources et des renseignements destinés à faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1710-0585

This document is available in English.